



Prime d'interressement pour contrat de professionnalisation

Par **ZLANA**, le **21/01/2010** à **18:54**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation. Mes collègues ont droits a une prime d'interressement. Mon responsable ma informé que étant en contrat pro je ne bénéficiais pas de cette prime. Hors dans mon ancienne entreprise mon directeur me versait cette prime car cela faisait parti de mes droits. Est-ce légal ? Est-ce au bon vouloir de l'entreprise ? merci de bien vouloir m'eclairer a ce sujet.